

ASSISES NATIONALES DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

Rennes, 6-7 avril 2006

Les premières Assises nationales des écoles supérieures d'art -organisées à l'initiative des directeurs et des enseignants des écoles d'art, en partenariat avec le Ministère de la culture et de la communication/Délégation aux arts plastiques- ont rassemblé près de 520 participants à Rennes, les 6 et 7 avril 2006.

Depuis plus de trente ans, les écoles d'art françaises jouent un rôle important dans le domaine de la création contemporaine et de la vie culturelle, artistique et économique des villes et des régions où elles sont implantées. Près de 10 000 étudiants suivent un cursus de 3 à 5 années dans les 57 écoles placées sous tutelle ou contrôle pédagogique du Ministère de la culture et de la communication (47 écoles relevant des collectivités territoriales, 10 écoles nationales et établissements publics autonomes – 52 d'entre elles délivrant des enseignements débouchant sur des diplômes nationaux, 5 sur des diplômes d'établissement).

Directeurs, enseignants, étudiants, personnels administratifs des 57 écoles supérieures d'art, mais aussi représentants de l'État, élus et directeurs des affaires culturelles d'une trentaine de villes et agglomérations (Amiens, Avignon, Bordeaux, Caen la Mer, Cambrai, Grenoble, Lyon, Marseille, Monaco, Nîmes, Quimper, Reims, Rennes, Toulouse...), de régions (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Rhône-Alpes), responsables d'institutions culturelles (centres d'art, FRAC, galeries) ont suivi les débats des trois questions centrales : Art et recherche ; Statuts des enseignements, des enseignants et des établissements ; Réseaux et partenariats. D'autres réunions ont permis à tous les acteurs des écoles de se retrouver (étudiants, bibliothécaires, chargés des relations internationales...).

→ Art et recherche

La recherche étant la condition de l'enseignement supérieur, les trois tables rondes sur ce thème revêtaient une grande importance. Le débat s'est organisé autour du constat que la recherche est omniprésente en école d'art. Les écoles d'art françaises sont non seulement des lieux d'enseignement, mais également des lieux de création et de production et des espaces de développement d'une pensée critique. Elles affirment fonder leur enseignement sur le lien indissociable que celui-ci entretient avec la recherche. Même si elle ne figure pas actuellement dans les textes cadres qui définissent les missions des écoles, la recherche n'en existe donc pas moins dans la réalité des pratiques qui s'y développent.

S'il est entendu qu'il existe bien une recherche en art et qu'elle est partout dans la forme que les écoles lui ont donnée, il reste cependant nécessaire de définir, eu égard à la réforme qu'impose l'harmonisation européenne, un espace de troisième cycle où la recherche en art disposerait de ses modalités propres.

Des écoles proposent déjà des post-diplômes (Nantes, Saint-Étienne, Lyon, Marseille) ou des formations en collaboration avec des établissements universitaires (Aix, Angoulême-Poitiers, La Réunion...), mais il n'existe pas, en dehors de l'université, de cycle long doctorant qui soit spécifique aux écoles d'art.

Les activités, les échanges avec les domaines universitaires et la relation aux institutions de diffusion de l'art ont permis d'aborder et de qualifier la situation existante, de considérer collaborations et partenariats expérimentaux et d'envisager des fonctionnements inédits. L'importance des bibliothèques a fait l'objet d'une description détaillée. Évoquant l'exploration de l'espace commun entre différentes structures des arts plastiques, de production et de monstration (musées, centres d'art, galeries) ou entre les différents champs de la création artistique (écriture, théâtre, danse, architecture) ou encore les possibilités de collaboration avec les entreprises, il apparaît que ces situations devraient pouvoir être considérées comme des extensions, des prolongements de l'école en tant qu'espaces expérimentaux.

Les écoles ont demandé que la recherche en école d'art soit reconnue, notamment dans le cadre des négociations avec le Ministère de l'éducation nationale, et que soient prises les mesures statutaires et les accompagnements administratifs et financiers nécessaires.

→ Statuts des enseignements, des enseignants et des établissements

L'un des grands chantiers des écoles supérieures d'art est la mise en place d'un espace européen de l'enseignement supérieur commun à tous les domaines de formation qui impose un cursus des études reposant sur le système LMD (licence, master, doctorat).

Le déroulement des enseignements doit intégrer et adapter le système européen de crédits de transfert (ECTS).

Les travaux des assises concertés avec la Délégation aux arts plastiques ont montré comment les établissements relevant de l'enseignement supérieur, mais non universitaires (écoles d'ingénieurs, écoles d'architecture ou du spectacle vivant), ont avancé vers la reconnaissance au grade de master de leurs diplômes respectifs.

Le nouveau **statut des professeurs** des écoles nationales supérieures d'art, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2003, a créé une différence vis à vis de la situation des professeurs titulaires des écoles territoriales (encore régie par le Décret 91-859 du 2 septembre 1991), lesquels ne bénéficient pas des mêmes progrès en matière de rémunération, de carrière, de congé d'études et de recherche ou de charge de service, ce qui peut constituer un frein à la mobilité. La revalorisation du statut des enseignants dans la fonction publique territoriale est une nécessité pour les 47 écoles qui relèvent du même contrôle pédagogique que les écoles nationales, qui dispensent les mêmes enseignements (arrêté de 1997 sur les enseignements artistiques) et préparent aux mêmes diplômes (DNAT, DNAP, DNSEP).

Sur cette question, la Cneea – Coordination nationale des enseignants des écoles d'art – a saisi, en juillet 2005, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et la Formation spécialisée –FS 3 qui, selon le président invité aux assises, pourrait émettre des propositions à partir du cadre d'emploi des directeurs, courant mai.

Le Ministère de la culture et de la communication a saisi, à plusieurs reprises, le Ministère de l'intérieur dans le but de restaurer la convergence des statuts des professeurs des deux fonctions publiques, nationale et territoriale, notamment pour mieux inscrire l'enseignement dispensé par les écoles d'art habilitées dans la perspective de l'enseignement supérieur européen.

Les développements législatifs récents concernant l'enseignement du spectacle vivant créent un contexte favorable à une réforme de l'ensemble des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale qui concourent à l'enseignement artistique, y compris dans le domaine des arts plastiques.

D'un point de vue juridique et administratif, la question du **statut des établissements** est à l'étude. S'appuyant notamment sur la loi du 26 janvier 1984, la Direction des enseignements supérieurs considère que les établissements d'enseignement supérieur doivent être des établissements autonomes, inscrits sur le livre 7 du code de l'éducation. La majorité d'entre eux, comme les universités, sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, d'autres sont des établissements publics à caractère administratif (EPA), telles les écoles d'architecture et, depuis janvier 2003, l'ensemble des écoles nationales supérieures d'art.

La plupart des écoles territoriales sont administrées en régie directe par des villes ou des structures intercommunales. Pour acquérir une plus grande autonomie, plusieurs modes de gestion sont envisageables (EPA, EPCC – établissement public de coopération culturelle, GIP – groupement d'intérêt public, association, régie personnalisée).

Après étude, il semble que l'EPCC soit l'outil le plus utile et le plus opérant pour gérer une école ou des regroupements d'écoles. Inscrit dans la durée, il permet d'associer l'État et les collectivités territoriales, les villes et les régions, et implique des modes de gouvernance associant les différentes catégories de personnels et les étudiants.

→ Réseaux et partenariats : réseaux d'écoles, réseaux avec les lieux de diffusion et les universités

Le plus souvent régionaux (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes), inter-régionaux (L'Âge d'or – PACA|Languedoc-Roussillon) ou inter-écoles (Lorraine – Metz|Épinal ; Poitou-Charentes – Angoulême|Poitiers), les **réseaux d'écoles** sont des outils qui permettent le développement des écoles et des projets.

Lieux de circulation et d'échanges, ils sont divers et doivent le rester, favorisant la mise en commun de projets, les moyens de circulation des étudiants et des enseignants et l'utilisation croisée des compétences. Ils permettent d'associer de nouveaux partenariats scientifiques et financiers.

Devenues **partenaires des lieux de création et de diffusion de l'art contemporain**, les écoles d'art ont tissé un solide réseau d'échanges et de relations régionales, inter-régionales, internationales. Cependant, on peut constater que les lieux de diffusion regardent peu en direction des écoles et, inversement, que les écoles ne s'intéressent pas assez aux lieux de diffusion. Aussi est-il suggéré de mettre à jour le déficit de relations entre les écoles d'art et les lieux d'exposition, de proposer une mutualisation des moyens permettant le développement de projets concrets et d'expérimenter de nouvelles formes de partenariat avec les institutions culturelles et les lieux artistiques émergents. Ces partenariats doivent être pensés en tenant compte et en utilisant les spécificités pédagogiques des écoles d'art : ateliers transversaux, projets, expositions, formation à l'art par l'art.

Depuis quelques années, les relations **écoles d'art / universités** ont évolué et de nombreuses expériences communes ou partagées se sont développées, y compris quelques esquisses d'enseignement au niveau du 3^e cycle.

Les échanges de ces journées ont permis de dégager deux axes de travail en commun, l'un sur la complémentarité des intentions et des moyens, l'autre sur le développement de nouveaux projets communs hors des cadres institutionnels existants, permettant à chacun de développer sa spécificité.

→ Les propositions du Ministère de la culture et de la communication

Pris par la préparation du dossier des intermittents, le Ministre de la culture et de la communication, qui a reçu fin mars une lettre de présidents de l'Andéa–Association nationale des directeurs d'écoles d'art et de la Cneea, n'a pu se rendre aux assises.

Au cours de la séance plénière du 7 avril, Olivier Kaepelin, délégué aux arts plastiques, a rappelé que les enseignements artistiques sont inscrits depuis 2005 dans les trois priorités de sa direction et que les budgets des écoles ont été préservés pour l'année 2006 (60M € à côté des villes qui financent à 80% et des régions qui s'associent de plus en plus à travers les réseaux – Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Âge d'or–Sud Méditerranée, Rhône-Alpes).

Des avancées importantes ont été obtenues par la Délégation aux arts plastiques au cours des derniers mois, dans le cadre de la préparation concertée des assises, notamment :

- l'inscription des deux diplômes au niveau le plus élevé du Répertoire national des certifications professionnelles, faisant passer le DNSEP au niveau I et le DNAT au niveau II.
- l'engagement des négociations avec la Direction des enseignements supérieurs/Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en vue de la reconnaissance du DNSEP au grade de master
- le soutien accru aux projets d'actions internationales, en partenariat avec l'Afaa–Association française d'action artistique (plus de 20 projets en 2006 en Europe, en Afrique et Asie)
- le travail avec le sénateur Ivan Renar et l'inscription des écoles d'art sur la proposition de loi modifiant la loi du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle (EPCC). Cette proposition, approuvée à l'unanimité par le Sénat le 28 mars dernier avant d'être présentée devant l'Assemblée nationale, est essentielle pour le développement du réseau des écoles d'art. Elle permettrait aux directeurs d'EPCC de délivrer un diplôme supérieur en arts plastiques au nom de l'État et reconnaîtrait formellement les écoles d'art comme des établissements d'enseignement supérieur.

La création d'un Conseil supérieur des enseignements artistiques est annoncée. Instance collégiale et représentative, composée de directeurs, enseignants, étudiants, élus, directeurs des affaires culturelles chargés des enseignements artistiques, partenaires universitaires et européens..., elle se réunira sous l'égide du Ministère de la culture et devrait permettre de réfléchir à une meilleure évaluation des projets des établissements.

À partir de ces premières assises qui pourraient devenir biennales et au moment où les grandes manifestations internationales d'art contemporain prennent pour thématique « Contribution pour une école d'art » (Manifesta à Nicosie) ou encore « La transmission » (Dokumenta 2007), l'enjeu est aujourd'hui de réussir à animer le réseau des écoles supérieures d'art, d'accompagner sa mutation au sein de l'enseignement supérieur et son inscription au sein de la scène artistique européenne. « L'affirmation essentielle des enseignements artistiques passe par l'unité du réseau des écoles et la reconnaissance de son excellence dans son ensemble. » a conclu Olivier Kaepelin.

→ « La création aujourd'hui dans l'économie de la connaissance »

En clôture de ces premières assises, une table ronde sur le thème « La création aujourd'hui dans l'économie de la connaissance » a réuni autour de Liliane Schneider, coordonnatrice du Programme d'études postgrades CCC [critical curatorial cybermedia] à l'École des beaux-arts de Genève, des scientifiques et des artistes : Marc Halévy, prospectiviste, polytechnicien, ingénieur nucléaire ; Pierre Joliot, biologiste, professeur honoraire au Collège de France ; Maurizio Lazzarato, sociologue, membre du comité de rédaction de la revue *Multitudes* qui a consacré son numéro 15 à l'art contemporain et Barthélémy Togo, artiste, concepteur du projet « Bandjoun Station » au Cameroun, centre d'art et de résidence pour artistes et acteurs culturels du monde entier.

Organisées par les associations d'écoles –ANDÉA et CNEEA– en partenariat avec la Délégation aux arts plastiques, les Assises nationales des écoles supérieures d'art ont été réalisées avec le soutien du Ministère de la culture et de la communication (Délégation aux arts plastiques/DRAC Bretagne), de la Région Bretagne, de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole, des villes, des associations et des réseaux d'écoles d'art, et de l'association Art Norac.

Communication/presse

- Coordination générale des assises

Yvette Sautour • tél. 01 42 59 48 30 | 06 85 40 81 11

- Délégation aux arts plastiques | Département de la communication et de la documentation

Anne Racine • tél. 01 40 15 74 60 • anne.racine@culture.gouv.fr

Marie-Christine Hergott • tél. 01 40 15 75 23 • marie-christine.hergott@culture.gouv.fr

→ Le comité de pilotage

Le comité de pilotage était présidé par Dominique Ducassou adjoint au maire de Bordeaux, chargé des affaires culturelles

Il était composé de

_Élus villes, agglomérations et régions

Patrice Béghain, adjoint au maire de Lyon, chargé de la culture et du patrimoine

Marie Déqué, adjoint au maire de Toulouse, chargée des affaires culturelles

Catherine Genisson, vice-présidente de la Région Nord-Pas-de-Calais, déléguée à la culture, député, vice-présidente de la commission des affaires culturelles à l'Assemblée nationale

Alain Hayot, vice-président de la région Paca, délégué à la culture

Frédéric Thorel, vice-président d'Amiens Métropole, chargé du développement culturel

_Directeurs des affaires culturelles villes, agglomérations et régions

Janine Macca, directrice générale des services de la ville de Toulouse, chargée de la culture

Alain van der Malière, directeur général adjoint de la Région Bretagne

Robi Rhebergen, directeur du développement culturel, Clermont Communauté

_Ministère de la culture et de la communication

Olivier Kaepelin, délégué aux arts plastiques

Corinne Le Nétin, inspectrice générale, Mission permanente d'inspection, de conseil et d'évaluation de l'enseignement artistique | Mipea

Reine Fingerhut, chef du Département des enseignements, de la recherche et de l'innovation

Yolande Padilla, chargée de mission | Mipea

Jean-Yves Le Corre, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne

Michel Griscelli, président des conseillers pour les arts plastiques, conseiller Drac Alsace

_Directeurs d'écoles d'art

Jean-Pierre Simon, président de l'Andéa, directeur de l'école supérieure d'art de Grenoble

Paul Devautour, directeur de l'École nationale supérieure d'art de Bourges

Jacques Sauvageot, directeur de l'École des beaux-arts de Rennes

_Enseignants

Cécile Marie, présidente de la Cneea, critique d'art, professeur, École supérieure d'art de Metz

Pierre Mabile, artiste, professeur, École régionale des beaux-arts de Nantes

Dominique Pautre, artiste, professeur, École régionale d'art de Dunkerque

→ Informations

www.assisesnationales-ecolesdart.fr

ANDÉA – Association nationale des directeurs d'écoles d'art

Jean-Pierre Simon, président • tél. 04 76 86 61 30 • jean-pierre.simon@ville-grenoble.fr

CNEEA – Coordination nationale des enseignants des écoles d'art

Cécile Marie, présidente • tél. 08 72 17 14 04 | 06 10 96 42 76 • contact@cneea.fr • www.cneea.fr

Délégation aux arts plastiques | MIPÉA

Yolande Padilla, chargée de mission • tél. 01 40 15 73 67 • yolande.padilla@culture.gouv.fr